
Das *APCS* Bulletin

Avis officiel de l'Association des Professeurs de Chant de Suisse

März 1991

Nr. 10

Fondation pour les Arts et les Lettres Vevey

Bourse Georges et Patricia Bonnardel pour le perfectionnement de l'art lyrique

La bourse a pour but de permettre à de jeunes musiciens de commencer ou de poursuivre une formation musicale professionnelle dans le domaine du chant, après avoir été sélectionnés par le jury nommé par la Fondation pour les Arts et les Lettres. Elle est attribuée tous les deux ans et n'est pas divisible.

Les personnes de nationalité suisse ou les étrangers domiciliés depuis plus de trois ans en Suisse sont admis à poser leur candidature. Leur lieu de résidence doit être dans le territoire suisse d'expression française. Les villes bilingues (par ex. Fribourg et Bienne) sont considérées comme telles. Les candidats ne doivent pas avoir dépassé l'âge de 28 ans pour les hommes et de 25 ans pour les femmes à la fin de l'année au cours de laquelle la bourse sera décernée.

Les candidats ayant déjà bénéficié d'une bourse d'une valeur dépassant Frs. 5000.– ne sont pas admis.

Le candidat soumettra avant le 31 mars sa demande en retournant le formulaire qui peut être obtenu auprès de la Fondation pour les Arts et les Lettres. Les formulaires incomplets ne seront pas pris en considération.

Les candidats dont les dossiers auront été retenus, seront appelés à se produire devant le jury avant le 30 juin de l'année où sera décernée la bourse.

Le montant de la bourse est fixé par la Fondation pour les Arts et les Lettres. Il est pour la première fois, en 1989, de Frs. 20'000.– et sera payé en quatre versements semestriels de Frs. 5000.–, le premier versement étant effectué lors de l'attribution de la bourse.

Les formulaires d'inscription sont à adresser à:

Fondation pour les Arts et les Lettres
Bourse Georges et Patricia Bonnardel
Case postale
CH-1800 Vevey 1
